Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche

UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT QUENTIN EN YVELINES

DIPLÔME DE DOCTEUR

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 30 mars 1992 modifié relatif aux études de troisième cycle

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 4 octobre 2002 une thèse portant sur le sujet suivant :

Méthodes d'ensembles de niveaux pour la résolution de problèmes inverses des ondes,
devant un jury présidé par HERVE DE FERAUDY et composé de HABIB AMMARI, MARC LAMBERT, DOMINIQUE LESSELIER, CHRISTIAN PICHOT, DENIS
PREMEL, JEAN-PAUL ZOLESIO

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé avec la mention très honorable

le DOCTORAT D'UNIVERSITÉ DE MODELISATION, SIMULATIONS ET APPLICATIONS DE LA PHYSIQUE

est conféré à M. CHRISTOPHE RAMANANJAONA

né le 11 mai 1974 à VELIZY VILLACOUBLAY (078) pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

La Présidente

Le titulaire

VERSTYV 4342100

Sylvie FAUCHEUX

/2004200104663

Fait à Versailles, le 13 mai 2004

Chancelier a

Daniel Bancel